

RCS : ROANNE  
Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00347  
Numéro SIREN : 484 798 533  
Nom ou dénomination : BLANC ET ASSOCIES AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2022 sous le numéro de dépôt 60

**BLANC ET ASSOCIES AUDIT**  
Société À Responsabilité Limitée au capital de 150 000.00 €  
Siège social : 6 Rue Gilbertès  
42300 ROANNE

484 798 533 RCS ROANNE

---

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,  
Le vingt-et-un décembre, à douze heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Laëtitia AMBROISE**, propriétaire de
- **Jean Sébastien BLANC**, propriétaire de

**1 part**  
**4 999 parts**

soit un total de  
sur les cinq mille (5 000) parts composant le capital social.

**5 000 parts**

Monsieur Jean Sébastien BLANC préside la séance en sa qualité de gérant associé.  
Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Nomination d'une co-gérante, fixation de ses pouvoirs,**

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- **Laëtitia AMBROISE,**  
née le 12 février 1985 à ROANNE (Loire),  
demeurant 1308 vieille route de Perreux, MONTAGNY (Loire),

en qualité de co-gérante, pour une durée indéterminée.

Laëtitia AMBROISE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Dans la limite de l'objet social, la co-gérance bénéficie des pouvoirs, même séparés, les plus étendus pour représenter et engager la société envers les tiers.

Dans tous les cas elle agira conformément à l'intérêt social et dans le respect des droits des associés

Les associés décident que pour son mandat de gérante, la rémunération de Madame Laëtitia AMBROISE sera fixée ultérieurement.

Sur présentation des justificatifs, la gérance sera remboursée des frais liés à l'accomplissement de son mandat.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Laëtitia AMBROISE, présente physiquement à l'assemblée, déclare accepter le mandat de gérante qui vient de lui être confié et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle déclare qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'elle a préalablement consulté pour l'exercice de ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

**Le gérant associé :**

- Jean Sébastien BLANC



**L'associée :**

- Laëtitia AMBROISE

